

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 à 19h

Nos réf : HT/DB/HG

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Excusés : MARTINO Jean-Luc a donné procuration à RADREAU Sophie,
EMONIN Ghislaine a donné procuration à HERGAS Jasmine,
URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte,
LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine,
REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,
MANIAS Marcel,
TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian,
DURY Bernard a donné procuration à PLANÇON Aurélie,
ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine,

Absente :

VEDRINE Sandrine

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Ordre du jour

I – Délibération n°2023-09-20-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Monsieur Christian BEDEZ** pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Délibération n°2023-09-20-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2023

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal. Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2023.

III – Délibération n°2023-09-20-03 : Compte-rendu des décisions prises par Madame la Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame la Maire** rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du Conseil municipal :

Sophie RADREAU : « Il s'agit de décision concernant des éléments liés à la rentrée scolaire. Ces dernières sont prises tous les ans »

■ **Décision 2023-07 :** Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL – Septembre 2023 à juin 2024.

Sophie RADREAU : « Ces ateliers ont lieu dans la salle de gym de la salle omnisports ».

■ **Décision 2023-08 :** Signature de la convention déterminant les modalités de mise à disposition de locaux dans le cadre du projet "Territoires d'innovation" soutenu par le Programme d'Investissements d'Avenir, avec Pays de Montbéliard Agglomération – Année scolaire 2023-2024, 1er trimestre

■ **Décision 2023-09 :** Signature de la Convention / Éveil musical 2023-2024 au multi-accueil « Les Tourtereaux », avec La Compagnie SHOW TIME sise à AIBRE - 25750

Sophie RADREAU : « Le tarif a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier, il est passé de 65€ à 69€ ».

IV – Délibérations

► Délibération n°2023-09-20-04 : Rétrocession NEOLIA

Une convention de transfert a été signée entre la Ville et la SARL NEOLIA aux termes de laquelle la Commune s'est engagée à acquérir les terrains d'emprise des voies du lotissement, ainsi que les équipements qu'il renferme dès leur achèvement, en conformité avec le programme des travaux du lotissement et après réception par les différents concessionnaires des réseaux.

Ces travaux de voirie et réseaux étant terminés, il est proposé à la Commune de BAVANS la cession totale des parcelles concernées à savoir :

Section AC n° 661 de 23 a 18 ca (rue des Griottes) / Section AC n° 732 de 15 ca / Section AC n° 735 de 94 ca / Section AC n° 736 de 2 a 21 ca

Sophie RADREAU : « Ces sections cadastrales qui débouchent sur la rue des Mirabelles et la rue des Jardins sont prévues pour créer à terme un cheminement piéton ».

VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION. Décide la rétrocession des parcelles citées ci-dessus.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-05 : Garantie de l'emprunt Néolia auprès de la caisse des dépôt et consignations pour la réhabilitation de 17 logements au 2A et 2B rue des Pins – (Documents annexes envoyés par mail)

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 148861 en annexe signé entre NEOLIA-34 rue de la Combe aux Biches 25200 MONTBÉLIARD, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Bavans (25) accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 732 718,40 euros souscrit par l'Emprunteur NÉOLIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 148861, constitué de 2 lignes du Prêt et contracté pour la réhabilitation de 17 logements collectifs, 2 A et 2 B rue des Pins.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 219 815,40 euros (deux cent dix-neuf mille huit cent quinze euros et quarante cents) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt (soit 25 ans) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION. Accorde ses garanties selon les conditions fixées ci-dessus.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-06 : Temps partiel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quater,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04/07/2023,

Considérant que les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial,

Considérant que le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps,

Considérant que le temps partiel de droit* peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein,

Considérant que l'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale,

Considérant que sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail,

Considérant que le temps partiel peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel,

Considérant que le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel),

Considérant que la réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du comité social territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

DECIDE :

- d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel et/ou annuel.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois au moins avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 6 mois ou 1 an.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.

Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour ...) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 2 mois.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

- que ces modalités prendront effet à compter du 21/09/2023 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

- qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

* Le temps partiel de droit est accordé pour les motifs suivants :

► A l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer de l'enfant adopté ;

► Pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;

► Les fonctionnaires handicapés relevant des catégories visées aux 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11° de l'article L.323-3 du code du travail peuvent bénéficier du temps partiel de droit, après avis de la médecine professionnelle et préventive.

VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-07 : Suppression / Création d'emploi (Ateliers Municipaux)

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 05/04/2023,

Considérant l'éligibilité de l'agent à un avancement de grade,

Considérant sa manière de servir, ses compétences et les fonctions qu'il occupe : responsable des Ateliers Municipaux,

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- La création de l'emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-08 : Décision Modificative ravalement de Façade

Vu la délibération n° 11/2022 du 16/03/2022 fixant les conditions d'attribution et de calcul de la subvention « ravalement de façade »,

Vu la délibération 2023-06-14-11 du 14/06/2023 attribuant une subvention d'un montant de 2 000.00 € à M. GOFFAUX domicilié 14 Cité de l'Emaillerie à Bavans suite aux travaux de ravalement de façade de son habitation,

Considérant que les crédits budgétaires votés lors de la séance du Conseil Municipal du 05/04/2023 sont insuffisants, il convient de prendre une décision modificative afin d'augmenter de 500€ le crédit alloué à la subvention « ravalement de façade ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, émet un avis favorable.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-09 : Admission en non-valeur et créances éteintes

Madame la Maire :

Madame la Maire rappelle que :

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeurs : créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement-décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 23.23 € sur la période 2020-2022, tandis que les créances éteintes représentent un montant de 371.10 €, soit un total de 394.33 €.

En conséquence, il est proposé d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :

Budget	Comptes	Montants
Principal	6541 - Créances admises en non-valeur	23.23 €
Principal	6542 - Créances éteintes	371.10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'état des créances irrécouvrables transmises par mail par le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard en date du 22 août 2023,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 394.33 € pour le budget principal de la Commune (Services Crèche et Enfance-Jeunesse principalement),

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au sein du chapitre 65 – Autres charges de Gestion courante lors du vote du Budget Primitif (Conseil Municipal du 05.04.2023),

Considérant que les dispositions prises, lors de l'admission de ces créances irrécouvrables par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de les faire disparaître de la comptabilité,

Entendu le rapport présenté par Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, par **VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 394.33 €.

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

► Délibération n°2023-09-20-10 : Convention Marché du soir - PMA

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa volonté de participer aux marchés du soir déployés par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort et les communes membres de PMA.

Cette manifestation, en place depuis 13 ans, consiste en l'organisation de marchés du soir au sein des communes membres de PMA. Ces marchés réunissent une trentaine de producteurs locaux qui répondent à une charte de qualité très stricte.

Le but de ces marchés du soir est de promouvoir les productions locales et la démarche éco-citoyenne grâce à la présence d'acteurs encourageant les déplacements doux, le compostage des déchets, ou encore la culture scientifique et technique. De plus, les marchés du soir constituent des moments festifs et conviviaux, notamment en faisant honneur au patrimoine gourmand de notre territoire.

La date retenue pour le marché du soir de Bavans est le 29 septembre 2023, marché qui sera organisé sur la place de la Salle des Fêtes.

Afin que ce marché du soir puisse avoir lieu et puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, il convient de définir les modalités du partenariat avec PMA par la signature d'une convention (annexée).

Le Conseil Municipal, par : **25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, autorise Madame la Maire à **signer la convention en annexe.**

Délibération publiée sur papier le 22/09/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 22/09/2023 et sur site internet le 22/09/2023

V – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PERSONNEL »

séance du 05 juillet 2023

– rapporteur Sophie RADREAU ↻

1. PERSONNEL

✓ Stagiairisation

- L'agent polyvalent recruté à partir du 01/10/2022 donne entière satisfaction pour le moment, sa période de stage se poursuit.

✓ Mouvements de personnel :

○ Départ(s) :

- Licenciement pour inaptitude physique au terme d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) d'un agent (adjoint technique) à temps non complet de la crèche en cours (licenciement au 01/12/2022). L'agent concerné perçoit des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE), et une indemnité de licenciement lui a été versée (ARE : 25.24 € par jour calendaire pendant 2 ans, sauf si l'agent trouve un autre emploi dans l'intervalle, le prestataire Info'Décision calcule les droits de l'agent chaque mois ; Montant indemnité de licenciement : 5 762.98 €).

- Départ à la retraite d'un adjoint technique polyvalent au sein des ateliers municipaux, temps hebdomadaire de 27.75 h, le 01/01/2023
- Départ d'un adjoint technique, Responsable Adjoint des ateliers municipaux, le 01/04/2023, suite à une demande de rupture conventionnelle. Montant de l'indemnité de départ : 8 269.68 €

Christian BEDEZ : « Au sujet des départs au sein du personnel, est-ce que des remplacements sont prévus ?

Sophie RADREAU : « Pour le départ du responsable adjoint des ateliers municipaux, le recrutement a été fait. Le nouvel adjoint est arrivé le 11 septembre. La personne qui était à la crèche a été remplacée par un emploi en CDD. En ce qui concerne le départ à la retraite de l'adjoint technique polyvalent, étant donné le modeste montant de sa pension de retraite et un besoin de quelques heures de ménage au sein des ateliers municipaux, nous lui avons confié quelques heures par semaine de ménage au sein des ateliers municipaux afin de répondre au besoin et afin qu'elle puisse compléter ses revenus »

Hikmet TEL : « Le remplacement du temps plein qui est partie à la retraite pour invalidité au sein des ateliers municipaux est en cours d'étude »

Christian BEDEZ : « Pour ce qui est du départ de Marie-Christine pour ne pas la citer, avez-vous prévu un remplacement ?

Sophie RADREAU : « Le recrutement est en cours, mais nous n'avons pas évoqué son départ dans cette commission car elle vient tout juste de partir, son remplacement est bien prévu »

✓ **Accidents du travail – Maladie professionnelle en cours :**

○ **Accident du travail - soins :**

- Accident du travail d'1 adjoint d'animation au sein du Pôle Enfance
- Accident du travail d'1 adjoint technique au sein des ateliers municipaux
- Soins qui se poursuivent pour 2 adjoints techniques (1 au sein des ateliers municipaux et 1 au sein du Pôle Enfance)

○ **Maladie professionnelle – soins :**

- Soins qui se poursuivent pour 1 adjoint technique au sein du Pôle Enfance

✓ **Arrêts maladie :**

○ **Congés Longue Durée (CLD) :**

- 1 adjoint technique - service Pôle Enfance depuis le 09/07/2018. CLD prolongé du 09/10/2022 au 08/07/2023, soit le terme du CLD de 5 ans au maximum. Conseil Médical du 23/02/2023 a donné un avis favorable pour une retraite pour invalidité au terme du CLD. Le dossier de l'agent a été transmis à la CNRACL pour étude.

○ **Congés Maladie Ordinaire (CMO) au 03/07/2023 :**

- 1 adjoint d'animation du 18/06/2023 au 18/07/2023 service Pôle Enfance
- 1 adjoint d'animation du 23/05/2023 au 19/07/2023 service Pôle Enfance
- 1 adjoint d'animation du 03/07/2023 au 28/07/2023 service Pôle Enfance - 1 adjoint d'animation du 11/05/2023 au 09/07/2023 service Crèche. Avis défavorable à l'octroi d'un Congé de Longue Maladie (CLM). La pathologie ne remplit pas les critères médico-administratifs du congé de longue maladie (rapportés dans l'arrêté du 14 mars 1986 - articles 1, 2, 3).

L'état de santé relève de la maladie ordinaire avec des arrêts de travail justifiés depuis le 11 mai 2023.

En cas d'arrêt de travail prolongé ou de fait nouveau médical, la demande de l'agent sera réévaluée par le Conseil Médical.

✓ **Congé maternité ou parental :**

- Pas de congé maternité ou parental depuis la dernière commission Finances-Personnel du 09/11/2022

✓ **Temps partiel thérapeutique en cours au 03/07/2023 :**

- 1 adjoint administratif (assistante comptable) service Mairie à 60% jusqu'au 05/07/2023

✓ **Retraite pour invalidité :**

Mise en retraite pour invalidité d'un adjoint technique des ateliers municipaux à partir du 22/06/2022. Pour rappel, un terme avait été mis à la Période de Préparation au Reclassement (PPR) le 07/01/2022, à la demande de l'agent et avec l'aval du CDG25, pour une impossibilité de reclassement.

Une expertise avait eu lieu le 14/04/2022 pour proposer au Conseil Médical qu'il bénéficie d'une retraite pour invalidité.

Le Conseil Médical qui avait été saisi et qui s'était réuni le 24/06/2022 avait donné un avis favorable pour une retraite pour invalidité.

Le dossier de demande de retraite pour invalidité avait alors été envoyé à la CNRACL par le CDG25. La décision d'acceptation de la retraite pour invalidité par la CNRACL nous est parvenue le 06/06/2023.

✓ **Divers (CDD, changement de service,...) :**

○ **CDD en cours au sein du Pôle Enfance pour assurer les temps périscolaires et les temps d'accueil loisirs ainsi que les remplacements :**

- 1 adjoint d'animation (animateur périscolaire et centre loisirs) – volume hebdomadaire de 30h00 – début contrat : 01/01/2023 – fin contrat : 31/08/2023
- 1 adjoint d'animation (animateur périscolaire et centre loisirs) – volume hebdomadaire de 30h00 – début contrat : 30/01/2023 – fin contrat : 31/08/2023
- 1 contrat PEC (animateur périscolaire et centre loisirs) – volume hebdomadaire de 28h00 – début contrat : 02/02/2023 – fin contrat : 01/11/2023
- 2 adjoints d'animation (temps de restauration scolaire) – volumes hebdomadaires de 8h00 et 10h00 – début contrat : 24/04/2023 – fin contrat : 07/07/2023

○ **CDD en cours au sein de la crèche**

- 1 adjoint d'animation (accompagnatrice de jeunes enfants) – volume hebdomadaire de 28h00 – début contrat : 01/02/2022 – fin contrat : 31/08/2022 – La stagiairisation est envisagée pour cet agent
- 1 adjoint technique (accompagnatrice de jeunes enfants) – volume hebdomadaire de 24h00 – début contrat : 01/01/2022 – fin contrat : 31/08/2023
- 1 adjoint d'animation (accompagnatrice de jeunes enfants) – volume hebdomadaire de 35h00 – début contrat : 03/07/2023 – fin contrat : 02/08/2023
- 1 adjoint d'animation (accompagnatrice de jeunes enfants) – volume hebdomadaire de 24h00 – début contrat : 05/09/2022 – fin contrat : 31/08/2022
- 1 adjoint d'animation (accompagnatrice de jeunes enfants) – volume hebdomadaire de 28h00 – début contrat : 30/05/2023 – fin contrat : 31/07/2023

○ **CDD en cours au sein des ateliers municipaux**

- 1 apprenti en 2^{ème} année d'un BAC PRO Aménagements Paysagers – volume hebdomadaire de 35h00 (alternance entre l'entreprise et la structure de formation qui est le CFA Lucien QUELET selon un planning fourni en début d'année scolaire) – début contrat : 01/10/2021 – fin contrat : 31/08/2023
L'apprenti a obtenu son baccalauréat fin juin 2023.
(1 autre apprenti, en 1^{ère} année de CAP Jardinier Paysagiste intégrera les effectifs à partir du 30/08/2023)
- 1 adjoint technique (agent polyvalent) – volume hebdomadaire de 35h00 – début contrat : 01/10/2022 – fin contrat : 30/09/2023
- 1 adjoint technique (agent polyvalent) – volume hebdomadaire de 35h00 – début contrat : 03/04/2023 – fin contrat : 30/09/2023
- 1 adjoint technique (agent polyvalent) – volume hebdomadaire de 35h00 – début contrat : 15/06/2023 – fin contrat : 31/07/2023
- 1 adjoint technique (agent d'entretien) – volume hebdomadaire de 11h00 – début contrat : 01/01/2023 – fin contrat : 31/07/2023

○ **Changement de service**

- Pas de changement de service depuis la dernière commission Finances-Personnel du 09/11/2022

○ **Droits à ARE**

- Les ARE de l'ancien adjoint technique des ateliers municipaux qui a bénéficié d'un départ volontaire en 2018, ont été versées jusqu'en août 2022. Le versement est actuellement suspendu depuis le mois de septembre 2022 car le prestataire Info'Décision nous l'a demandé, en raison du fait que les déclarations du concerné auprès de Pôle Emploi ne sont pas « claires »
- Les ARE de l'ancien adjoint technique du Pôle Enfance qui a bénéficié d'une rupture conventionnelle de contrat, ont été versées jusqu'en septembre 2022. Le versement est suspendu depuis le mois de septembre car la concernée est en activité

○ **Temps partiels**

- 2 agents du Pôle Enfance (1 ATSEM et 1 adjointe d'animation) qui occupent le poste d'ATSEM à temps plein ont demandé un temps partiel et une annualisation de leur temps de travail, afin de n'intervenir que pendant les temps scolaires. Leur demande est compatible avec l'organisation du service, l'avis du Comité Social Territorial (CST) a été sollicité pour un projet de délibération relatifs aux demandes de temps partiel.

✓ **Équivalents temps plein par service :**

09.11.2022

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
Ateliers municipaux	10	9,41
Crèche	12	10,77
Mairie	7	6,29
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	21	17,74
Totaux	50,00	44,21

05.07.2023

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
Ateliers municipaux	9	7.96
Crèche	12	10.77
Mairie	6	5.79
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	21	17.74
Totaux	48.00	42.26

* Ne sont pas comptabilisés les agents en disponibilité et l'agent du Pôle Enfance dont la demande de retraite pour invalidité est en cours d'examen

* L'apprenti (ateliers municipaux) est comptabilisé en fonction du temps moyen passé en entreprise sur l'année scolaire en cours, soit environ 62% de présence sur l'année

* 2 temps pleins aux ateliers municipaux viendront s'ajouter au tableau ci-dessus lorsqu'il s'agira de remplacer l'adjoint technique qui est parti en retraite pour invalidité et le responsable adjoint qui a bénéficié d'une rupture conventionnelle de contrat. Actuellement, un agent contractuel a été embauché d'avril à septembre 2023 pour répondre au surplus d'activité lié à la saison de tonte

* les agents sous contrats à durées déterminées liés aux remplacements d'agents en congé maladie ordinaire ne sont pas comptabilisés

2. FINANCES :

✓ **Trésorerie au 05/07/2023 : 2 315 882.70 €**

Sophie RADREAU : « Comme vous pouvez le constater la trésorerie est assez élevée, parce que figure bien évidemment dans nos comptes le million d'euros que nous avons emprunté et qui n'a pas disparu. Je vous rappelle que notre niveau habituel de trésorerie est plutôt aux alentours d'1 million d'euros. Pour ceux qui avaient encore un doute sur l'usage du million que nous avons emprunté, il est toujours sur nos comptes en attendant d'être utilisé pour la rénovation de la Maison des Associations ».

✓ **Emprunts :**

Pas de changement depuis la dernière Commission Finances du 09/11/2022. Aucune consultation des organismes bancaires n'a été réalisée à ce jour pour les recettes correspondant à l'emprunt d'un montant de 120 000.00 € inscrit au Budget Primitif 2023 (BP 2023) pour financer l'aménagement du Parc Paysager Champérier, car le plan de financement est incertain à ce jour.

En effet, plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des partenaires publics (État, Région et Département), et nous n'avons pas à ce jour de retours qui nous permettraient de connaître le niveau d'accompagnement sur ce projet, et par conséquent le dimensionnement du montant de l'emprunt à venir.

✓ **Travaux en cours :**

○ **Rénovation énergétique salle omnisports :**

➤ **Financement :**

Comme indiqué dans le rapport du DOB 2023 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08/03/2023, des variantes économiques avaient été proposées pour les lots de travaux n° 2 (Isolation-Couverture-Bardage) et n° 7 (Renforcement charpente bois).

Ces variantes, techniquement viables, ont été acceptées. À noter qu'en phase exécution, une autre variante technique a été proposée pour le lot n°7 à la place de la variante technique initiale qui consistait en la mise en œuvre d'entrants métalliques de type Gewi à la place d'entrants en bois.

En effet, les entrants (qu'ils soient en bois ou en métal d'ailleurs...) auraient empêché les paniers de basket de remonter totalement en position haute lorsqu'ils ne sont pas utilisés, sans évoquer ici l'aspect esthétique (poutres métalliques sur une charpente bois...), donc RENOFORS (l'entreprise titulaire du lot 7, pour rappel) a proposé la mise en œuvre de vis de frettage dans les arbalétriers en lamellé-collé, procédé technique qui évite les problématiques évoquées ci-avant et qui a été validé par la Maîtrise d'Œuvre (MOE - CETEC) et le bureau de Contrôle Technique (CT - SOCOTEC).

Le montant global du marché public de travaux est donc de 755 916.06 € HT.

Le montant global de l'opération à ce stade est de 830 447.06 € HT, soit 996 476.47 € TTC (montant qui inclut les travaux, la MOE, la mission CT, la mission Sécurité Protection de la Santé (SPS), les diagnostics plomb et amiante, les frais publication du marché public, le panneau de chantier, le montant estimatif du nouveau branchement électrique suite à l'installation du photovoltaïque).

Sur la base de ces éléments, le plan de financement à ce jour est le suivant :

• Agence Nationale du Sport (ANS) – Plan de Relance :	500 000.00 €
• Région - Effilogis Travaux et Études :	164 357.65 €
• Fonds communaux :	332 118.82 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 168 656.82 €

➤ **Avancement du projet :**

Les travaux de renforcement de la charpente, durant lesquels la salle était indisponible pour les usagers, ont commencé le lundi 17/04/2023 et se sont terminés le vendredi 23/06/2023 (la date de fin des travaux initiale était fixée au vendredi 26/05/2023, mais des problématiques d'approvisionnement des sabots métalliques et des vis de frettage ont occasionné 4 semaines de retard).

Suite à un nettoyage approfondi et à la remise en place du matériel de gymnastique, la salle a réouvert ses portes le jeudi 29/06/2023.

Les travaux de couverture ont débuté le lundi 26/06/2023 et le chantier se poursuit.

Le planning d'exécution a été mis à jour, la date prévisionnelle de fin des travaux a été fixée au 20/10/2023. S'il n'y a pas d'autres imprévus, les opérations de réception auront lieu lors de la semaine 43, du 23 au 27/10/2023.

○ **Réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire RADREAU**

Comme indiqué dans le rapport du DOB 2023 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08/03/2023, suite à la consultation des entreprises pour les travaux, l'offre la mieux-disante était celle de l'entreprise ROGER MARTIN, pour un montant de 299 944.50 € HT, soit 359 933.40 € TTC.

Nous avons notifié le marché de travaux à l'entreprise ROGER MARTIN le 22/05/2023.

Sophie RADREAU : « L'essentiel des travaux a été terminé avant la rentrée scolaire, comme convenu »

Le dossier de demande de subvention DETR évoqué dans le rapport du DOB 2023 a été déposé dans les temps impartis et cette demande a abouti, puisqu'une subvention DETR d'un montant de 74 727.58 € nous a été notifiée le 24/05/2023 (non-inscrite au BP 2023).

Par ailleurs, 2 autres demandes de subvention ont été effectuées auprès de la Région dans le cadre du dispositif Territoire en Action et auprès du Département dans la cadre du contrat P@C25 et du dispositif Aménagements de Sécurité.

Nous n'aurons pas de réponse de la Région avant la fin de l'année 2023 au plus tôt, car le dispositif est géré par le Pôle Métropolitain qui doit mettre en place une répartition de l'enveloppe sur l'ensemble du territoire en lien avec l'ensemble des acteurs locaux et les services de la Région et c'est un processus qui sera assez long.

En ce qui concerne le Département, seules certaines dépenses seront éligibles, et nous ne connaissons pas encore l'assiette qui sera déterminée, le dossier est à l'étude au sein des services du Département concernés.

Début mai 2023, PMA nous a contacté afin de nous indiquer que des marges financières avaient pu être dégagées afin de pouvoir procéder à des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans les rues des Coquelicots et des Anémones.

En effet, nous avons sollicité PMA (comme les autres gestionnaires de réseau) afin de savoir s'il était nécessaire et/ou possible à titre préventif de renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement des rues concernées par les aménagements à venir. PMA nous avait indiqué alors ne pas pouvoir disposer des crédits nécessaires à cela, tout en nous précisant que les réseaux n'étaient pas dans un état alarmant pour l'eau potable, et dans un état correct pour l'assainissement.

Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont débuté le mardi 16/05/2023 et se sont terminés le vendredi 09/06/2023.

Les travaux de réaménagement des abords de l'école Radreau ont débuté le lundi 19/06/2023 et se termineront avant la prochaine rentrée scolaire.

À ce jour, il y a quelques imprévus techniques et modifications à noter :

- Reprise des enrobés de la rue des Coquelicots jusqu'à l'intersection avec la rue Ernest LECLACHE (suite aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable qui ont impacté le revêtement de la rue, à noter qu'une partie de ces enrobés a été prise en charge par PMA)
- Plantation d'un arbre entre le tennis couvert et le parking du tennis (pour palier la suppression de l'un des deux arbres existants)
- Reprise du dallage devant le cabanon du tennis
- Dépose d'un poteau bois mais pas de repose (dispositif d'éclairage du court de tennis découvert qui n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et qui est HS)
- Suppression de 5 arbres supplémentaires dans la cour de l'école Radreau 2, le long de la rue des Anémones, car les racines ont été impactées par les travaux de terrassement et plantation de 5 nouveaux arbres pour les remplacer et préserver les zones d'ombre
- Linéaire de conduites d'évacuation des eaux de pluie augmenté afin d'éviter des raccordements supplémentaires sur le réseau unitaire dont il est probable qu'il soit en amiante (ce qui augmenterait considérablement le coût du raccordement, donc il est préférable d'avoir un peu plus de conduite...)
- Abaissement des bordures devant le 19 rue des Anémones et condamnation d'une place de parking pour permettre le cheminement piéton
- Suppression de la conduite qui relie le poste gaz à l'école Radreau 2, en raison de son implantation à l'endroit où le muret de soutènement (qui longera la cour et le trottoir PMR à venir) est prévu. Une nouvelle conduite sera installée
- Raccordement électrique du cabanon du tennis au tennis couvert (actuellement raccordé en aérien au gymnase Bel Air)

Ces modifications ne sont pas toutes précisément chiffrées à l'heure actuelle. Les éléments ont été demandés et un avenant (ou plusieurs) au marché sera (seront) pris.

Le montant de ces modifications est estimé entre 20 000.00 € et 25 000.00 €.

Il est à noter que les frais de déplacement du compteur gaz estimé à 10 000.00 € ne seront finalement que de 1 915.20 € TTC.

En intégrant ces éléments, le coût prévisionnel estimatif du projet est de 339 955.17 € HT, soit 407 946.20 € TTC.

○ **Réaménagement et équipements cour pôle éducatif Dolto :**

Un dossier de demande de subvention DETR (2024) a été déposé, ainsi qu'un dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Doubs pour les aires de jeu.

Un dossier sera déposé prochainement auprès du Département (contrat P@C25).

Un dossier de demande de subvention a également été déposé auprès de la Région dans le cadre du dispositif Territoire en Action.

Afin de compléter les dossiers et avant de commencer les travaux, il est indispensable qu'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) soit déposée, notamment du fait de la pose d'ombrières et de la pose d'un garage préfabriqué.

Un architecte a été sollicité et la demande sera déposée prochainement afin de faire avancer ce projet.

Sophie RADREAU : « Le permis de construire est en cours de dépôt »

- **Forêt communale : prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE et Plan de reboisement (Plan de Relance) :**

Plan de reboisement de la forêt (Plan de Relance) :

Comme indiqué dans le rapport du DOB 2023 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08/03/2023, une nouvelle consultation a été lancée en mai 2023. Pour chacun des 2 lots prévus au marché, une entreprise a répondu. Les travaux seront donc commandés prochainement et les plantations auront lieu à l'automne.

Travaux de prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE :

Comme indiqué, une consultation a été réalisée afin de sélectionner un maître d'œuvre pour cette opération. Seule l'ONF a répondu à cette consultation. L'offre de l'ONF a été retenue, une consultation sera lancée prochainement afin de sélectionner une entreprise et les travaux devraient se réaliser fin 2023.

- **Réaménagement complet de l'espace Champerriet :**

Un dossier de demande de subvention Fonds Vert a été déposé. Il apparaît que de nombreuses dépenses ne sont pas éligibles au Fonds Vert, c'est pourquoi nous avons demandé aux services de la Préfecture s'il était possible de déposer un dossier de demande de subvention DETR afin de compléter le dossier Fonds Vert afin de pouvoir nous rapprocher du taux de subvention de 30 % de la part de l'État (nous avons été informés par les services de la Préfecture au mois d'avril que le cumul de ces 2 dispositifs n'était pas possible, or cette position a évolué par rapport à notre demande). Nous avons donc reçu l'autorisation de déposer un dossier DETR, afin que les dépenses non-éligibles au Fonds Vert puissent être prises en compte par le dispositif DETR.

Les dépenses non-éligibles au Fonds Vert ne sont pas toutes éligibles à la DETR, donc nous espérons pouvoir approcher les 30 % de taux de subvention.

Un dossier DETR (2024) sera déposé prochainement.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région, dans le cadre du dispositif Territoire en Action, mais pour les mêmes raisons que pour le projet de réaménagement et de sécurisation des abords de l'école Radreau, nous n'aurons pas de réponse avant au plus tôt la fin de l'année.

La possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif Renaturation du programme de protection de la biodiversité est étudiée actuellement par les services de la Région, à notre demande, car en temps normal, le cumul de 2 dispositifs de la Région sur un même projet est proscrit. Nous sommes en attente d'un retour à ce sujet.

Un dossier de demande de subvention sera déposé prochainement auprès du Département dans le cadre du volet B du dispositif Contrat P@C25. Ce dispositif permet, sur un projet en particulier, de 2022 à 2028 (durée du contrat P@C 25), d'augmenter le plafond du volet B en le passant de 60 000.00 € à 120 000.00 €, sans dépasser 30 % du montant HT du projet.

Au regard du coût prévisionnel du projet (788 576.67 € HT), nous pourrions recourir à cette possibilité.

De plus, le Fonds de concours de PMA d'un montant de 50 000.00 € sera également mobilisable pour ce projet, puisque la composante de développement durable et d'adaptation au changement climatique sont omniprésentes dans ce projet.

- **Réaménagement du lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo :**

Pour rappel, comme indiqué dans le rapport du DOB 2023 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08/03/2023, une subvention DETR d'un montant de 105 188.19 € nous a été notifiée pour ce projet suite à la restitution de la subvention DETR accordée pour la réhabilitation énergétique de la salle omnisports.

Cependant, au regard du montant définitif des dépenses éligibles à cette subvention, le montant qu'il a été possible de recouvrer a été de 103 063.39 €.

Au regard de ce nouvel élément, veuillez trouver ci-dessous le plan de financement définitif :

- Coût définitif des travaux : TTC	296 077.25 € HT, soit 355 292.70 €
- Recettes (DETR) :	103 063.39 €
- Reste à charge définitif pour la commune :	252 229.31 €
- Reste à charge définitif pour la commune après recouvrement de la TVA en N+2 :	193 947.10 €

La grille d'évacuation des eaux pluviales qui devait être installée afin de solutionner le problème de stagnation d'eau à l'intersection entre les rues Pasteur et Cuvier (en contrebas du lotissement) l'a bien été, et elle assure pleinement son rôle.

Dans le cadre de nos rencontres « Vos élus dans votre quartier », nous avons prévu d'aller à la rencontre des habitants du lotissement ce jour, et nous profiterons de cette occasion pour inaugurer le lotissement avec ses nouveaux aménagements.

○ **Mise en place d'une vidéoprotection :**

Comme indiqué dans le rapport du DOB 2023 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08/03/2023, il restait des paramétrages à réaliser afin que le système de vidéoprotection soit pleinement fonctionnel.

Ces paramétrages ont été réalisés et l'ensemble des caméras sont fonctionnelles. Les services de gendarmerie consultent les images régulièrement, pour les besoins de leurs enquêtes.

Sophie RADREAU : « Lors de leur dernière visite, les gendarmes nous ont indiqué qu'ils préféreraient notre système à celui des autres communes car les images ont un meilleur rendu. »

Rappel du plan de financement de l'opération :

• État - FIPDR* :	15 000.00 €
• Fonds communaux :	52 088.40 € **

* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 41 083.22 €

Le FIPDR complémentaire évoqué dans le rapport du DOB 2023 n'a pas encore été sollicité à ce jour.

Sophie RADREAU : « Une subvention complémentaire de 18 995.00 € nous a été notifiée ces derniers jours dans le cadre du FIPDR 2023. Le montant total des travaux s'élève à 67 088,40 € TTC et le reste à charge pour la Commune pour cette opération n'est donc plus de 52 088.40 €, mais il est de 33 093.40 € en 2023, et le reste à charge définitif pour la Commune sera de 22 088.22 € après récupération d'une partie de la TVA en N+2. »

○ **Aire de jeux du Corps Franc :**

Comme indiqué lors de la Commission Finances du 09/11/2022, le plan de financement de l'opération n'était pas définitif, car il était possible que le dossier DETR déposé en 2022 et qui n'a pas reçu d'issue favorable la même année, reçoive une issue favorable en 2023.

C'est le cas, puisqu'une subvention DETR d'un montant de 8 123.63 € nous a été notifiée le 24/05/2023 (donc non-inscrite au BP 2023).

Par ailleurs, le montant du projet ayant été moins important que prévu initialement (notamment en raison de la réduction de la superficie des zones de réception qui était surdimensionnée), le montant de la subvention attribuée par le Département est passée de 8 863.00 € à 8 040.00 €, soit 30 % du montant des dépenses jugées éligibles par le Département (c'est-à-dire les prestations réalisées par les entreprises et non l'achat de fournitures).

Le montant total des travaux est de 32 494.52 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Fourniture et pose des jeux :	25 479.29 € TTC
- Création des bacs de réception (terrassement + pose pavés) :	5 445.60 € TTC
- Plaquettes paysagères :	1 233.00 € TTC
- Géotextile :	223.20 € TTC
- Grave non traité (tout-venant) :	113.43 € TTC

<u>Recettes :</u>	
- État (DETR) :	8 123.63 €
- Département :	8 040.00 €
- CAF du Doubs :	4 500.00 €
Taux de subvention sur le montant HT :	76.31 %
Reste à charge pour la commune avant recouvrement d'une partie de la TVA en N+2 :	11 830.89 €
Reste à charge définitif pour la commune après recouvrement d'une partie de la TVA en N+2* :	6 500.49 €

* Le règlement du FCTVA a évolué (arrêté préfectoral de décembre 2020), et le nouveau règlement s'applique sur les dépenses d'investissement réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021. Dans ce nouveau cadre, les dépenses liées aux aménagements de terrain ne sont plus éligibles au FCTVA. Si la nature des dépenses liées à l'aménagement des aires de jeu est considérée comme entrant dans cette catégorie, la TVA ne pourra être récupérée. À cette heure, nous ne sommes pas en mesure de l'indiquer. Nous allons questionner les services de la Préfecture à ce sujet.

→ COMMISSION « SECURITE – ACTION SOCIALE – COMMUNICATION »

séance du 13 juin 2023

– rapporteur Jean-Pierre LOUYS ↻

1) Sécurité

- Mise en sécurité des abords de l'école élémentaire Radreau

Les travaux viennent de débiter. Il s'agit dans un premier temps de renouveler le réseau d'eau potable dans les rues des Coquelicots et des Anémones.

Le chantier se poursuivra tout au long de l'été et sera terminé pour la rentrée scolaire de septembre.

Jean-Pierre LOUYS : « L'essentiel des travaux s'est terminé avant la rentrée scolaire, comme prévu. La rentrée scolaire s'est bien passée. Pour le moment, tout se passe bien, et si chacun continue de collaborer efficacement et continue de respecter les zones de stationnement et les zones de circulation, nous devrions maintenir ce bon résultat. »

- Circulation Rue des Vergers

Nous avons été interpellés par des riverains. La problématique concerne les vélos et trottinettes qui circulent sur la voie de circulation parallèle à la rue et qui sont peu visibles des rues et impasses perpendiculaires à cette voie.

Nous avons déjà réalisé des aménagements à la sortie de ces rues au printemps 2021 par une signalétique « Cédez le passage ».

Il pourrait être envisagé une signalétique au sol sur la piste avec un partage piétons et cycles. Nous allons contacter la société T1 Marquage pour aborder le sujet et éventuellement établir un devis.

Patrick LORDIER : « Nous sommes toujours en attente du devis. Nous avons dégagé les sorties en taillant les arbustes gênants de chaque côté des sorties »

2) Communication

- Nouveau Site Internet

Le nouveau site internet est prêt. Le prestataire doit encore assurer une formation des personnes habilitées à son utilisation, puis le transfert du nouveau site se fera sur l'adresse actuelle. Tout devrait être en place pour la rentrée.

Jean- Pierre LOUYS : « Le nouveau site internet est prêt, la formation a été assurée par le prestataire aux personnes habilitées à son utilisation. Il est prévu de transférer le nouveau site sur l'adresse du site actuel, il y a un délai de quelques semaines pour que tout soit calé. »

- Logo

Le nouveau logo de la ville retenu en commission (cerise) sera proposé aux habitants qui pourront en choisir la couleur parmi 2 propositions différentes.

Jean- Pierre LOUYS : « Nous avons eu de nombreuses propositions de logo en réponse au sondage. Nous avons trouvé beaucoup de ces propositions pertinentes et intéressantes, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous donner un peu plus de temps pour réfléchir, sachant que c'est positif que les administrés participent à son élaboration à travers leurs suggestions. Il n'y a pas d'urgence en la matière, nous avons accéléré les choses pour que le nouveau site internet puisse intégrer le nouveau logo, mais nous pouvons tout à fait fonctionner avec l'ancien logo en attendant de choisir le nouveau. »

3) Social

- Magasin solidaire

L'aménagement du local situé à l'arrière de la bibliothèque est bien avancé.

Une cloison intérieure entre le magasin et une réserve de la bibliothèque a été posée et des aménagements électriques ont été effectués. Tous ces travaux ont été réalisés par le personnel de nos ateliers.

La décoration intérieure murale sera faite en juillet par de jeunes Bavanais dans le cadre d'un chantier jeune encadré par le CCAS et l'ADDSEA.

L'aménagement va se poursuivre avec l'acquisition d'étagères et de réfrigérateurs.

Jean- Pierre LOUYS : « Une formation à l'utilisation du logiciel de gestion des stocks mis à disposition par la Banque Alimentaire va être dispensée aux personnes qui s'occuperont du magasin solidaire ».

4) Emplois Saisonniers

Nous avons reconduit le principe des emplois saisonniers durant la période estivale.

Cette année ce sont 7 jeunes âgés de plus de 18 ans qui ont rejoint les équipes de nos services « Ateliers Municipaux » et « Pôle Enfance Jeunesse ».

→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »

séances du 04 septembre 2023

– rapporteur Christine BUSSON ↗

■ Urbanisme

Aménagement et rénovation du secteur de Bel-Air

Les travaux des rues et des abords des écoles sont en partie terminés.

Il reste encore quelques finitions à faire, une reprise de béton fissuré à l'entrée qui sera réalisée aux vacances de Toussaint et les plantations d'arbres et de végétaux qui ne peuvent se faire qu'à l'automne.

Remarque : des arbres « sains » ont dû être coupés car trop près de la rue qu'on voulait élargir, leurs racines mises à nu ne leur permettaient pas de survivre. À l'entrée de la cour, il reste trois arbres vieux et malades qui seront coupés par sécurité aux vacances de Toussaint.

La rentrée scolaire du jour s'est effectuée sans problème. Les automobilistes devront apprendre à respecter les sens de circulation, s'appropriier les parkings proches. Les élèves et leurs parents à utiliser les cheminements piétons créés pour fluidifier et sécuriser les abords des écoles.

La réception des travaux pourrait intervenir le 3 octobre : la date est à confirmer, les invitations suivront.

Travaux de la salle omnisports

Il a été décidé par la commune de Bavans de réaliser en 2023 les travaux de réhabilitation de la salle omnisports à des fins de sécurité, de confort et de prise en compte des nouveaux enjeux énergétiques.

Ces travaux en cours, devraient se terminer courant septembre pour être réceptionnés en octobre 2023.

La salle est d'ores et déjà rendue aux utilisateurs.

■ Environnement

- Rue des Vergers : un traçage au sol devrait améliorer la sécurité des usagers. Un devis demandé à l'entreprise T1 MARQUAGE est attendu.

- Nettoyage d'automne : samedi 30 septembre, rendez-vous au local pétanque à partir de 8h30.

■ Patrimoine

▶ Journées du Patrimoine le 17 septembre

Thème : le patrimoine naturel

Exposition dans le Fort du Mont-Bart des travaux libres réalisés : par tous les enfants (scolaires et périscolaires), les associations, la bibliothèque et les particuliers.

Christine BUSSON : « Par manque de temps, les enfants du scolaire n'ont finalement pas pu participé, seuls les enfants du périscolaire ont participé. »

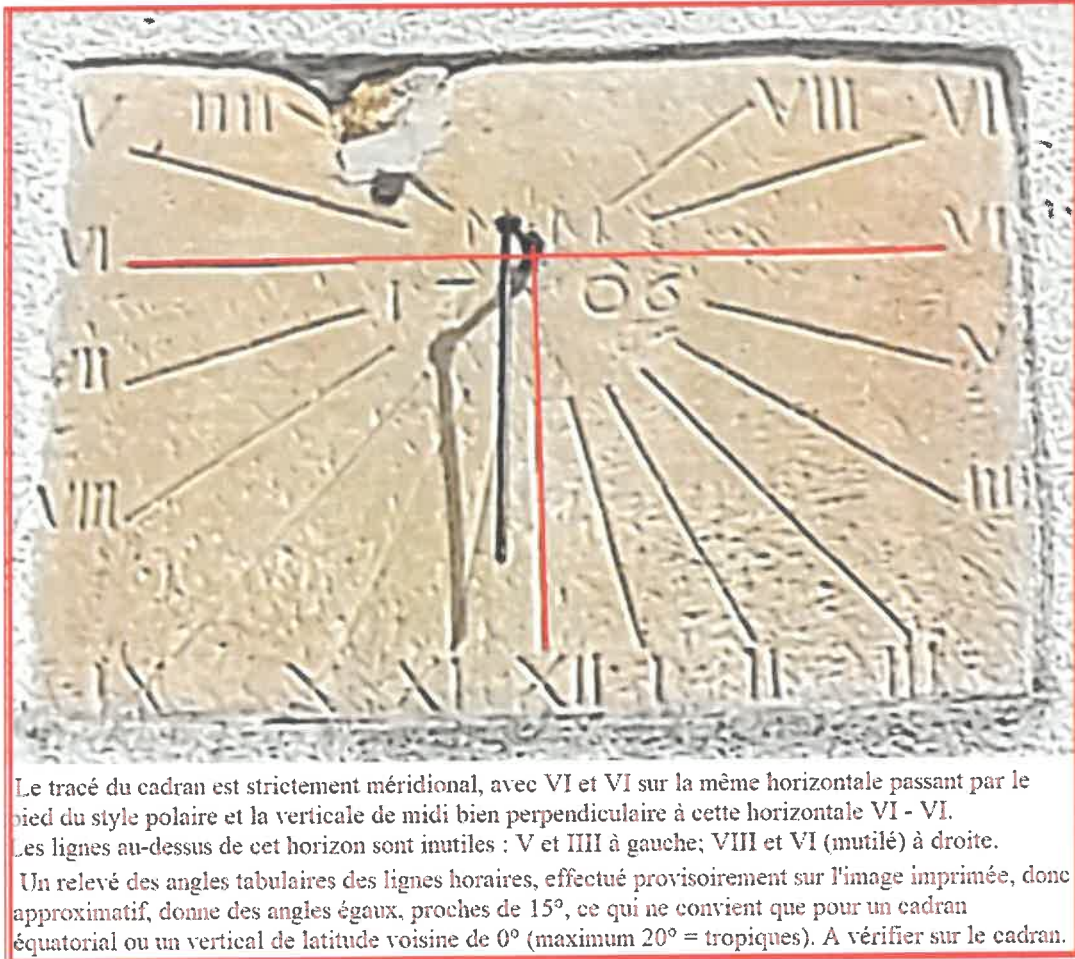
▶ Information « Vergers de Sauvegarde » vient de paraître :

La Région Bourgogne Franche-Comté propose une aide financière sous la forme de subvention aux particuliers et aux associations pour la plantation d'arbres fruitiers sous certaines conditions.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Région. Une fiche explicative est à la disposition du public en mairie.

▶ Cadran solaire : si vous levez le nez en montant rue de la Mairie, sur la façade sud de l'ancienne ferme à droite vous le verrez. Il était à l'origine sur le clocher du Temple.

Ce cadran fait partie de notre patrimoine, il date de 1706, il est donc rare de par son ancienneté, nous disent les spécialistes.



■ Divers

► Octobre rose (campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein)

- Initiateur : Ligue contre le cancer / Comité du Doubs / Montbéliard ;
- Participation de la commune de Bavans le mardi 10 octobre ;
- Organisation :

à 18h : intervention du Docteur ROGNON – rendez-vous salle des Fêtes.

à 19h : départ pour une marche aux flambeaux d'environ 7km le long du Doubs. Affiche disponible en mairie.

- Chalets en bois : pour agrémenter la commune, les membres de l'association du Mont-Bart construisent des petits chalets qui seront mis en place en octobre.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »

séances du 04 juillet 2023 et du 06 septembre 2023

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

1. Commission

1) Forum des Associations du 10 septembre

- Une tombola sera organisée par le club de gymnastique AMB présidé par Mme Breyne. La somme récoltée sera remise au CCAS.

2) Marché du soir

- Nous avons reçu la liste des exposants. Une réunion avec tous les partenaires sera organisée afin de définir le plan d'implantation le plus adapté. L'animation musicale sera assurée par L'Echo du Mt Bart.

1) Créneaux d'occupation des salles de sports

➤ Voir les tableaux ci-joint.

SAISON 2023 / 2024

Planning Salle Omnisports

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lundi	Ménage	GVF		Gendarmerie		FAURECIA Crossfit							HAND		Gendarmerie		
Mardi						Faurecia foot/Self défense							HAND				
Mercredi						Faurecia Badminton		VOLLEY		USB		HAND		BASKET			
Jedi				GVF		Faurecia Foot/Pilates							HAND		Badminton BAVANS		
Vendredi			NETTOYAGE			Faurecia Sport co							HAND		VOLLEY		
Samedi																	
Dimanche																	

Les associations qui organiseront un tournoi ou un stage devront le signaler 1 mois à l'avance afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Les samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi où il n'y aura pas de compétition, il sera possible aux associations d'utiliser la salle sous réserve d'en faire la demande au responsable

Les clubs qui souhaitent plus de créneaux pendant les vacances devront en faire la demande 3 semaines avant

Entente entre les clubs pour la répartition des créneaux de compétition

SAISON 2023/ 2024

Planning Gymnase Bel Air

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lundi						Périscolaire							HAND	DYNAMIC gym			
Mardi						Périscolaire							KARATE				
Mercredi				MENAGE		Centre de Loisirs							KARATE		BADMINTON		
Jedi						Périscolaire							KARATE				
Vendredi						Périscolaire							KARATE		PING-PONG		
Samedi																	
Dimanche																	

Durant les vacances scolaires le centre de Loisirs occupera les créneaux laissés libres par l'École

En fonction des ententes entre ces 2 clubs, la demi-heure hachurée sera au profit du Ping-Pong

Vendredi Entente entre les 2 clubs

Changements Salle Omnisports :

➤ Le club de Foot USB et le club de Handball ne partageront plus de créneaux ; en accord avec les clubs a été décidé que :

- USB garde le créneau du mercredi à l'année.
- Le club de Handball conserve le créneau du jeudi à l'année de 16h30 à 18h30.

- Le créneau partagé par le Foot et le Handball de 20 à 22h du 1 novembre au 1 mars est attribué à la nouvelle association de Badminton BadBavans

Jasmine HERGAS : « À la date de la commission, les clubs de handball et de football ne souhaitent plus partager leur créneau, depuis ils ont changé d'avis et ont redemandé la mise en place de ce partage. USB utilise son créneau du 1^{er} novembre au 31 mars et le reste est récupéré par le club de Handball. »

Changements Gymnase Bel Air :

- Durant les vacances le Centre de Loisirs occupera les créneaux laissés libres par l'école.
- Le Péricolaire et le Centre de Loisirs occuperont les créneaux entre 12h et 13h30 du lundi au vendredi.

2.Commission

1) Attribution des salles de festivités

Voir le calendrier ci-joint.

MAIRIE DE BAVANS				
Calendrier d'occupation des salles polyvalente et Bernard Pagnot - Année 2024				
Dates	Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires
lundi				
lundi				
mercredi				
jeudi				
vendredi				
samedi				
dimanche				
lundi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		de Mardi 13h30
mardi			VŒUX DU MAIRE	à
mercredi				jeudi 19h00
jeudi	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
vendredi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
samedi				
dimanche	KARATE (Valorisation des sports)	7h-24h	ASCAP HANDICAPABLE	7h -24h
lundi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
mardi			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
mercredi				
jeudi	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
vendredi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
samedi			AG U/NC	7h à 20h
dimanche				
lundi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
mardi				
mercredi			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
jeudi	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
vendredi	CCAS GI GONG / AG Mandouze	13h30-14h30 / 17h à 21h		
samedi			BAL FOOT	
dimanche	OPÉRATION ENTRAIDE		BAL FOOT	
lundi	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
mardi				
mercredi			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
f é v r i e r	jeudi	1	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	2	CCAS GI GONG	13h30-14h30	BOX THEATRE	
	samedi	3			BOX THEATRE	
	dimanche	4				
	lundi	5	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	6				
	mercredi	7			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	8	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	9	CCAS GI GONG	13h30-14h30	LOTO MPT	
	samedi	10	AG CAMPENOTTES	08h à 12h	AG et Repas CHASSE	
	dimanche	11	AG AMICALE			
	lundi	12	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	13				
	mercredi	14				
	jeudi	15	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	16	CCAS GI GONG	13h30-14h30 / Vendredi 15h30 à Samedi 16h		
	samedi	17			SALON TOUS ENSEMBLE POUR RAPHAËL	de dimanche 7h à lundi 8h
	dimanche	18				
	lundi	19				
	mardi	20				
	mercredi	21				
	jeudi	22	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	23				
	samedi	24			REPAS TIR	
	dimanche	25				
	lundi	26				
	mardi	27				
	mercredi	28			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	29	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
m a r s	vendredi	1	AG CLASSE 50-51	13h30-14h30		
	samedi	2			VIDE DRESSING	
	dimanche	3				
	lundi	4	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	5				
	mercredi	6			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	7	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	8	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	9			MOTOWARDS - REPAS SOIRÉE	Du samedi 7h à lundi 8h
	dimanche	10				
	lundi	11	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	12				
	mercredi	13			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	14	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	15	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	16			BALADINS - THE DANSANT	du dimanche 7h au Lundi 8h
	dimanche	17				
	lundi	18	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	19				
	mercredi	20			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	21	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	22	CCAS GI GONG	13h30-14h30	CARNAVAL	15h30 à 24h00
	samedi	23	BASEL HB - (Opération autofinancement)	De 7h à 18h	LOTO PING PONG	
	dimanche	24			AG PETANQUE + Repas	du dimanche 8h au lundi 8h
	lundi	25	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	26				
	mercredi	27			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	28	Club du 3 ^e âge	13h30/18h30		
	vendredi	29	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	30				
	dimanche	31				

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
A V R I L	lundi	1	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	2				
	mercredi	3		Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00	
	jeudi	4	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	5	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	6			KARATÉ	de samedi 7h à dimanche 7h
	dimanche	7				
	lundi	8	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	9				
	mercredi	10			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	11	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	12	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	13				
	dimanche	14				
	lundi	15				
	mardi	16				
	mercredi	17			FETE DU JEU MPT	Mardi 15h30 au Mercredi 22h00
	jeudi	18	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	19	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	20			REPAS DIABLE BLEUS	
	dimanche	21				
	lundi	22				
	mardi	23				
	mercredi	24				
	jeudi	25	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	26	CÉRÉMONIE DES DÉPORTÉS	du Vendredi APM au Lundi matin	TRÉTEAUX DES COMBES	
	samedi	27			TRETEAUX DES COMBES	
	dimanche	28				
	lundi	29	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	30				

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
M A I	mercredi	1		MARCHE AUX FLEURS		
	jeudi	2	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	3	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	4				
	dimanche	5	KARATÉ (anniversaire)	7h à 24h		
	lundi	6				
	mardi	7	Commémoration Victoire 45	Du mardi 15 h 30		
	mercredi	8	Commémoration Victoire 45	au jeudi matin	Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	9	ASCENSION	13h30/18h30		
	vendredi	10	Pont			
	samedi	11				
	dimanche	12				
	lundi	13	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	14				
	mercredi	15			UNC MARCHÉ + REPAS	Mardi 15h30 - Jeudi 8h00
	jeudi	16	Club 3ème age	13h30/18h30		
	vendredi	17	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	18	WEEK END COMMUNION	PENTECÔTE		
	dimanche	19	COMMUNION			
	lundi	20	PENTECOTE			
	mardi	21				
	mercredi	22			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	23	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	24	CCAS GI GONG	13h30-14h30	AG MPT	15h30 à 22h
	samedi	25				
	dimanche	26	WEEK END COMMUNION		SPECTACLE ÉCOLE DE MUSIQUE	
	mardi	27				
	mercredi	28				
	jeudi	30	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	31	CCAS GI GONG /	13h30-14h30 /	SPECTACLE PERISCOLAIRE	

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
J U I N	samedi	1	PING PONG + SALLE			
	dimanche	2	OMNISPORT			
	lundi	3	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	4				
	mercredi	5			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	6	Club du 3e âge	13h30-18h30		
	vendredi	7	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	8	ÉLECTIONS			
	dimanche	9				
	lundi	10	CCAS GI GONG	13h30/14h30		
	mardi	11				
	mercredi	12			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	13	Club du 3e âge	13h30-18h30		
	vendredi	14	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	15	AG BASEL HB + Repas			
	dimanche	16	Pré-réception KARATE (Réunion des anciens + repas)	7h à 24h		
	lundi	17	CCAS GI GONG /	13h30-14h30		
	mardi	18	COMMÉMORATION 18 JUIN	De lundi 15h au mercredi matin		
	mercredi	19			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	20	Club du 3e âge	13h30-18h30		
	vendredi	21	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	22	FÊTE DE LA MUSIQUE			
	lundi	24	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	25				
	mercredi	26			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	27	Club du 3e âge	13h30-18h30		
	vendredi	28				
	samedi	29				
	dimanche	30	MARIAGE		MARIAGE	

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
J U I L E T	lundi	1	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	2				
	mercredi	3			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	4	Club du 3e âge	13h30/18h30		
	vendredi	5	KARATE BBQ	17h à 24h		
	samedi	6				
	dimanche	7				
	lundi	8				
	mardi	9				
	mercredi	10			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	11	Club du 3e âge	13h30/18h30		
	vendredi	12				
	samedi	13	FEU D'ARTIFICES			
	dimanche	14				
	lundi	15				
	mardi	16				
	mercredi	17			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	18	Club du 3e âge	13h30/18h30		
	vendredi	19				
	samedi	20				
	dimanche	21				
	lundi	22				
	mardi	23				
	mercredi	24			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00
	jeudi	25	Club du 3e âge	13h30/18h30		
	vendredi	26				
	samedi	27				
	dimanche	28				
	lundi	29				
	mardi	30				
	mercredi	31			Cuisine MPT	8h30 - 11 h 00

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires
A O Û T	jeudi	1			
	vendredi	2			
	samedi	3			
	dimanche	4			
	lundi	5			
	marti	6			
	mercredi	7			
	jeudi	8			
	vendredi	9			
	samedi	10			
	dimanche	11			
	lundi	12			
	marti	13			
	mercredi	14			
	jeudi	15			
	vendredi	16			
	samedi	17			
	dimanche	18			
	lundi	19			
	marti	20			
	mercredi	21			
	jeudi	22			
	vendredi	23			
	samedi	24			
	dimanche	25			
	lundi	26			
	marti	27			
	mercredi	28			
	jeudi	29			
	vendredi	30			
	samedi	31			

Dates		Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
S E P T E M B R E	dimanche	1	AG. TIR			
	lundi	2	CCAS GI GONG	08h à 12h30 13h30-14h30		
	marti	3				
	mercredi	4				
	jeudi	5	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	6	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	7	FORUM DES ASSOCIATIONS			
	dimanche	8				
	lundi	9	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	marti	10				
	mercredi	11				
	jeudi	12	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	13	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	14	MAIRIE			
	dimanche	15				
	lundi	16	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	marti	17				
	mercredi	18				
	jeudi	19	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	20	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	21			TOUS ENSEMBLE POUR RAPHAËL - Salon	
	dimanche	22			BALADINS - The dancing	
	lundi	23	CCAS GI GONG	13h30-14h30	du dimanche 7h à 10h30	
	marti	24				
	mercredi	25				
	jeudi	26	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	27	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	28				
	dimanche	29				
	lundi	30	CCAS GI GONG	13h30-14h30		

	Dates	Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
OCTOBRE	mardi	1				
	mercredi	2		REPAS AUTOMNE UNC	Du mardi 16h au mercredi 21h	
	jeudi	3	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	4	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	5				
	dimanche	6	TRAIL FAURECIA		TRAIL FAURECIA	Vestiaire foot ou Omnisport
	lundi	7	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	8			OCTOBRE ROSE MAIRIE	
	mercredi	9				
	jeudi	10	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	11	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	12	BASEL HB - (Opération autofinancement)	De 7h à 18h		
	dimanche	13			PAROISSE PROTESTANTE	
	lundi	14	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	15				
	mercredi	16				
	jeudi	17	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	18	CCAS GI GONG	13h30-14h30	MARCHE POPULAIRE	
	samedi	19			MARCHE POPULAIRE	
	dimanche	20				
	lundi	21	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	22				
	mercredi	23				
	jeudi	24	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	25	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	26			BAI KARATÉ	vendredi 13h30 à samedi 8h
	dimanche	27				
	lundi	28	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	29				
	mercredi	30				
	jeudi	31	Club du 3è âge	13h30/18h30		

	Dates	Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires	
NOVEMBRE	vendredi	1	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	2				
	dimanche	3			VIDE CHAMBRE D'ENFANTS	
	lundi	4	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	5				
	mercredi	6				
	jeudi	7	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	8			UNC	
	samedi	9		13h30-14h30		
	dimanche	10				
	lundi	11	COMMÉMORATION ARMISTICE	13h30-14h30	UNC (Repas) 11 Nov	
	mardi	12				
	mercredi	13				
	jeudi	14	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	15	CCAS GI GONG	13h30-14h30	51 st Soirée des Bénévoles COCHONAILLES	16h à 24h
	samedi	16			SALON du CADEAU	
	dimanche	17	SALON DU CADEAU		SALON du CADEAU	
	lundi	18	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	19				
	mercredi	20				
	jeudi	21	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	22	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	23			GOUTER DES ANCIENS	
	dimanche	24			PAROISSE CATHOLIQUE	journée
	lundi	25	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	mardi	26				
	mercredi	27				
	jeudi	28	Club du 3è âge	13h30/18h30		
	vendredi	29	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
	samedi	30			LOTO PING PONG	

Dates	Salle Bernard PAGNOT	Horaires	Salle Polyvalente	Horaires
dimanche 1			MARCHÉ LES PETITS BAVANAIS	
lundi 2	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
mardi 3				
mercredi 4				
jeudi 5	Club du 3è âge	13h30/18h30		
vendredi 6	CCAS GI GONG	13h30-14h30	TELETHON	
samedi 7			FAURECIA ARBRE DE NOEL	
dimanche 8				
lundi 9	CCAS GI GONG	13h30-14h30		
mardi 10				
mercredi 11		16h à 20h		
jeudi 12	Club du 3è âge	13h30/18h30	REPAS NOËL Restaurant /école	9 h à 16 h 30
vendredi 13	CCAS GI GONG	13h30-14h30	REVEILLON SOLIDAIRE	vendredi 16h - samedi soir 24h
samedi 14	BASEL HB - (Opération autofinancement)	De 7h à 18h	MPT	
dimanche 15				
lundi 16				
mardi 17				
mercredi 18				
jeudi 19	Repas restauration Noël		REPAS NOËL Restaurant /école	9 h à 16 h 30
vendredi 20				
samedi 21				
dimanche 22				
lundi 23				
mardi 24				
mercredi 25				
jeudi 26				
vendredi 27				
samedi 28				
dimanche 29				
lundi 30				
mardi 31				

SALLES FESTIVES FERMÉES JUSQU'À LA
RENTREE DE JANVIER

2) Salon du Cadeau

Les courriers pour les inscriptions ont été envoyés.

3) Divers

- Un nouveau commerçant vendant des produits espagnols intégrera le marché du samedi matin.
- Travaux salle Omnisports : les associations ont repris leurs activités.
- Rappel : Forum des associations le dimanche 10 septembre.

→ COMMISSION « ATELIERS MUNICIPAUX – TRAVAUX – FORET – CIMETIÈRE »
séances du 12 mai 2023 et du 25 août 2023
– rapporteur Patrick LORDIER ↗

1. Commission du 12 mai 2023

1) Affouage 2022-2023 bilan provisoire

Nombre de lots : 75

25 lots de 5 stères (dont une personne de la liste a repris un lot de 5 stères) : total 125 stères ;

31 lots de 10 : total 310 stères ;

16 lots de 15 stères : total 240 stères ;

3 lots de 20 stères : total 60 stères.

735 stères ont été délivrés pour l'instant.

Deux personnes se sont désistées le lendemain du tirage au sort.

Cinq affouagistes ont demandé que leur lot soit déplacé à cause des difficultés d'accès ou de problèmes de santé. Toutes ces personnes ont eu leur lot remplacé.

Il reste dans la forêt de nombreux lots à exploiter. Un bûcheron professionnel se propose de nous acheter 80 à 100 stères au prix de 10 € le stère au lieu de 8 € le m³, tarif habituellement pratiqué. Un accord de principe lui a été donné.

Le technicien de l'ONF se propose de nous trouver des acquéreurs si toutefois il reste du bois.

Certains habitants s'inquiètent de voir l'état de la forêt et le nombre d'arbres abattus chaque année. Le technicien de l'ONF suggère de tenir une réunion publique dans les prochains mois afin de leur donner des réponses.

La sécurisation du parcours Vita est à nouveau à l'étude, les arbres à risque seront repérés par un numéro et cela sur 30 mètres de chaque côté du chemin.

Cette année les travaux d'entretien de la forêt par l'ONF s'élèvent à 6 872.47 € TTC.

Prochainement, nous allons commencer à travailler sur un nouveau règlement de l'affouage ; il sera mis en pratique pour la saison 2023-2024.

Prolongation du chemin Gérard AUDOUZE : c'est à l'étude.

2) Ateliers

L'adjoint au responsable des ateliers a donné sa démission pour créer sa propre entreprise de services à la personne, son remplacement est en cours.

Patrick LORDIER : « À ce jour le remplacement est fait, le nouvel agent est arrivé lundi. »

Un nouveau véhicule plus écologique Berlingo électrique a été acheté pour les services techniques, prix du véhicule 42 852.00 €, un deuxième est prévu prochainement (subvention : 12 000 €).

3) Travaux

À la suite de nombreux écoulements d'eau mélangés à des gravats, après chaque orage, une habitation, rue du Corps Franc avait régulièrement son sous-sol inondé. Des travaux, pour détourner l'eau de ruissellement sur le chemin en direction du château d'eau ont été effectués par les services techniques.

Afin de vérifier le bon fonctionnement, un contrôle sera fait au prochain orage.

4) Salle polyvalente

Suite à l'effondrement de la colonne d'évacuation des fumées, la salle a dû être fermée quelques jours. Des travaux ont été réalisés par les entreprises Clair et Net et PARGAUD.

5) Travaux salle omnisports

Ils ont commencé le 24 avril. Auparavant, les services techniques avaient déplacé le matériel de la salle de gymnastique dans la grande salle. Ces travaux ont pris trois semaines de retard à cause de manque de matériel.

6) Jardins

De nombreux jardiniers ne souhaitent plus exploiter leurs parcelles.

D'autres parcelles ne sont plus exploitées depuis quelques années.

En remplacement, nous allons créer avec le concours du périscolaire, des services techniques et de l'association des fruitiers de Bavans, un verger pédagogique. Une barrière en bois sera mise en place en régie pour en délimiter le terrain.

7) Cimetière

Pour faciliter la reprise des concessions, avec la Commission « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine », un groupe de 4 personnes a été constitué afin de recenser les emplacements abandonnés.

2. Commission du 25 août 2023

1) Affouage 2022-2023

- Nombre de lots : 75, dont un 1 lot de 10 stères accordé à l'association du Mont-Bart, pour le four à pain lors de la journée du patrimoine.

- Total : 735 stères pour les affouagistes et le Mont-Bart.

- Une personne a fabriqué 22 stères pour un lot de 10. Après discussion, un compromis a été trouvé : une facture de 8 stères supplémentaires lui a été envoyée.

- 29 stères pour une personne extérieure de Bavans, 80 stères pour un professionnel de Montenois, 22 stères pour un professionnel d'Arcey.

- En attente d'exploitation : 100 à 130 stères pour une personne d'Aibre.

- Le bois a été vendu avec la collaboration de Monsieur SITTRE de l'ONF.

2) Forêt

- En septembre, se tiendra à Lure une vente de bois sur pied en bloc sur la parcelle 21.i pour un volume de 388 m³.

- Une facture de 2 885,96 € TTC a été réglée à l'ONF pour des travaux sylvicoles réalisés sur les parcelles 18.i, 29.i, 21.r.

3) Plan de relance

- Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

• La SARL PIERROT de Gémonval → lot 1, préparation du terrain et de la végétation, pour un montant de 5 500,00 € HT soit 6 050,00 € TTC.

• La SARL Entreprise de reboisement WADEL de Ueberstrass → lot 2, travaux de fourniture et mise en place de plants. Pour un montant de 11 788,05 € HT soit 12 274,10 € TTC.

- L'ONF, pour l'assistance technique à donneur d'ordres (ATDO) - travaux sylvicoles subventionnés. Devis 3 637,20 € TTC.

- Au total, 2 988 plants seront plantés dans sept îlots différents sur la commune. Les travaux sont prévus pour la campagne 2023-2024.

- Subvention de l'État : 1 2225,74 €.

4) Chemin Gérard AUDOUZE

Longueur à réaliser : 400 mètres linéaires de pistes forestières.
 Création d'une place de dépôt et de retournement sur 500 m².
 Coût global des travaux : 47 810,40 € TTC.
 Subvention de l'aide publique : 15 936,78 €.
 Subvention de l'aide départementale : 5 896,61 €.
 Début des travaux courant 2024.

5) Réunion d'information sur l'état de la forêt, avec Monsieur SITTRE

Le jeudi 10 août 2023, Madame la Maire, les adjoints et les membres du Conseil municipal, ont répondu à l'invitation de l'ONF concernant le parcours Vita, pour une matinée d'information sur la présentation de l'évolution du dépérissement des arbres sur la commune.
 Les arbres sont numérotés et serviront à faire un diagnostic avec une notation DEPERIS de A à F, ce qui permettra de définir l'urgence des arbres à couper dans les prochains mois, à plus ou moins long terme.
 Entretien des haies rue du Corp-Franc et chemin de Sainte Marie, par l'entreprise ACCO-FORÊT, pour la somme de 1764.00 € TTC.

6) Règlement affouage 2023 2024

À la suite d'évènements survenus en 2021, une personne s'est permise de numéroté un arbre sans autorisation, d'autres en 2022-2023 se sont attribué des arbres non numérotés ce qui leur a permis d'avoir un nombre de stères supplémentaires sans avoir à les régler. Pour des raisons d'équité vis-à-vis de l'ensemble des affouagistes, la réglementation sur l'affouage sera modifiée à compter de cette année. Un acompte sera demandé à l'inscription, la facturation sera effectuée au prorata des stères réalisés après vérification par l'un des responsables concernés.

7) Ateliers municipaux

- Achat d'un deuxième véhicule électrique (citroën Berlingo) d'une valeur de 42 492,76 €. Une aide économique de 4 000 € de prime à la conversion est prévue ainsi que 7 000 € du bonus écologique à déduire de cette somme.
- Achat d'un épandeur de sel adapté au microtracteur pour un montant de 3 600,00 € hors taxes.
- Une clôture, sur le mur qui retient le trottoir en bordure de l'ancienne maison forestière rue des Pins, sera posée prochainement par les services techniques pour un montant de 1 340,33 € HT.

8) Travaux salle omnisports

Principales phases des travaux :

1. Renforcement de la charpente par l'entreprise RENOFORS. Ces renforts sont rendus obligatoires par le « poids » des panneaux photovoltaïques qui seront ajoutés sur la toiture. Les travaux se sont déroulés de mai à juin.
2. Pose d'une « surtoiture » par l'entreprise CLAIR ET NET. Cette surtoiture doit permettre d'une part de remédier aux différentes fuites pré existantes et d'autre part de servir de support aux panneaux photovoltaïques. Ces travaux ont été réalisés entre juillet et août.
3. Bardage et polycarbonate en façades existants étaient vétustes. Ils sont déposés et remplacés par un nouveau bardage avec mise en oeuvre d'un isolant et par des nouveaux panneaux de polycarbonate. Les travaux sont en cours depuis août et doivent être terminés courant octobre.
4. Dépose et repose de nouvelles portes et fenêtres par l'entreprise ALU FACTORY. Les châssis sont en cours de fabrication et doivent être posés en septembre.
5. L'isolation des parties maçonnées par un produit de type ITE (isolation thermique extérieure) est à la charge de l'entreprise EGBTP. Ces travaux sont réalisés suivant l'avancement de l'entreprise CLAIR et NET en façades.
6. La pose des panneaux photovoltaïques en toiture est à la charge de l'entreprise EIFFAGE. Cette prestation sera réalisée courant septembre avec le remplacement de certains éclairages.
7. Les travaux de ventilation, pris en charge par l'entreprise AXIMA, consistent principalement à améliorer la ventilation dans les locaux des vestiaires et des sanitaires. Ces travaux en cours devraient se terminer courant septembre pour être réceptionnés en octobre 2023.

9) Travaux Bel-Air

La pose du béton bouchardé devant les entrées des cours d'école a été réalisée par l'entreprise ID VERDE, la pose d'enrobé, les bordures, les murs par l'entreprise ROGER MARTIN, la pose de la clôture et des portails par l'entreprise GRAIZELY, le traçage des places de parkings et la signalisation routière par l'entreprise T1 MARQUAGE. Toutes ces entreprises ont respecté le délai imparti.
 Il est prévu de remplacer au mois de novembre les arbres enlevés à cause des travaux de terrassement.

10) Travaux effectués par les services techniques

- Les services techniques ont réalisé des travaux rue du Corps Franc pour dévier l'eau de ruissellement provenant du chemin en direction du château d'eau. Des administrés avaient régulièrement depuis quelques années la descente de leur garage et de leur sous-sol inondé à chaque orage.

Patrick LORDIER : « Comme indiqué dans le compte-rendu de la Commission du 12/05/2023, un contrôle de l'efficacité des travaux devait être réalisé. Je suis allé voir plusieurs fois lors d'épisodes de pluie, et le dispositif fonctionne bien. Les administrés concernés nous ont adressé un courrier dans lequel ils confirment le bon fonctionnement du dispositif et dans lequel ils nous remercient pour nous les travaux effectués. »

- Aménagements de l'épicerie solidaire (cloisons placo, peinture, installation électrique), les travaux courants de la tonte, taille, nettoyage voirie etc.

11) Jardins

Deux jardiniers ont souhaité ne plus continuer à exploiter leurs parcelles.

Deux nouvelles personnes se sont inscrites pour une parcelle à jardiner.

Un devis pour l'achat d'une barrière pour la séparation du futur verger pédagogique et les jardins des particuliers est évalué à 1 500 €. Pose en régie.

12) Cimetière

Suite à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, une réflexion sur les méthodes d'entretien du cimetière est en cours.

Une visite aura lieu prochainement au cimetière de Nommay pour regarder et étudier leur mode de fonctionnement.

VI – Divers

Marché restauration scolaire :

Sophie RADREAU : « Nous avons réceptionné le 1^{er} juin dernier un courrier du prestataire, COMPASS GROUP, qui nous informe de la volonté de résiliation du marché public de fourniture et de livraison de repas pour les services restauration scolaire et centre d'accueil loisirs.

Après avoir demandé des précisions sur les raisons de cette résiliation anticipée, il apparaît que cela est dû à la perte probable du marché public qui les liait au collège St Maimbœuf et au risque d'importante augmentation du coût des repas en raison de l'application des revalorisations prévues au marché.

Nous avons donc été contraints de publier un nouveau marché public le 21/06/2023 sur la plate-forme dématérialisée www.marches-securises.fr, et ce jusqu'au 13/07/2023.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Cuisine d'Uzel (liaison froide), API Restauration (liaison froide dans un 1^{er} temps puis liaison chaude à partir du 01/01/2024 depuis les cuisines du collège St Maimbœuf à Montbéliard) et COMPASS GROUP (liaison froide).

L'ouverture des plis confidentiels a eu lieu le 13/07/2023 et une dégustation a été organisée durant le temps de restauration du centre de loisirs du 19/07/2023.

La première analyse des offres du 31/07/2023 a placé API Restauration en première place, Cuisine d'Uzel en deuxième place et COMPASS GROUP en troisième place

Conformément au Règlement de Consultation du marché public, des négociations ont été menées avec les 2 candidats les mieux placés, soit API Restauration et Cuisine d'Uzel, du 01/08 au 04/08/2023.

Cuisine d'Uzel a maintenu ses prix initiaux et API les a légèrement revus à la baisse (passage du prix du repas pour les 3-6 ans de 3.72 € HT à 3.69 € HT et passage du prix du repas pour les 6-12 ans de 3.78 € HT à 3.74 € HT).

Pour mémoire, le prix des repas avec COMPASS était à 3.95 € HT pour les 3-6 ans et à 4.15 € HT pour les 6-12 ans.

Lors de la deuxième analyse des offres du 08/08/2023, API Restauration a proposé l'offre la mieux-disante (l'offre est à la fois la moins coûteuse et celle qui obtient la meilleure note technique).

Je vous rappelle que nous sommes très attachés à la liaison chaude, pour une question de goût mais également parce que cela nous évite les consommations énergétiques liées à la remise en température des repas

Nous avons notifié le marché public à API Restauration le 22/08/2023.

C'est donc API Restauration qui nous fournit les repas depuis la rentrée scolaire de septembre 2023.

Les enfants sont très satisfaits des repas, et la baisse des restes constatée par les équipes est un bon indicateur à ce sujet.

Quelques éléments d'informations : 30% de produits bio tous les jours, 25 à 30% de produits locaux, au moins 80 % de produits frais, 70 à 75% de produits frais selon la saisonnalité pour les fruits et légumes, produits 100% français pour les viandes et les yaourts, pas d'OGM, pas d'huile de palme, traçabilité et contrôle produits, lieu de livraison des repas qui est plutôt proche et qui le sera encore davantage lorsque les repas nous parviendront depuis les cuisines du collège St Maimbœuf, entreprise avec des références et des capacités solides.

Le nettoyage des toitures et des façades n'est possible que pour des travaux programmés avant l'alerte renforcée et à condition qu'ils soient réalisés par une entreprise, le nettoyage des voiries n'est possible que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires, les terrains enherbés ne peuvent plus être arrosés, et pour la petite anecdote l'arrosage des golfs n'est autorisé que pour les greens dans la limite de 350 m³ par semaine et par tranche de 9 trous. L'arrêté est valable durant 3 mois. »

Sophie RADREAU : « Avant de clôturer la séance, je vous rappelle que le marché du soir de PMA se déroulera à Bavans, Place de la Salle des Fêtes, le vendredi 29 septembre 2023. »

Séance levée à 20h

Les délibérations 2023-09-20-01 à 2023-09-20-10 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 21 septembre 2023, et publiée sur site internet de la commune le 21 septembre 2023.

Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'a été formulée concernant ce procès-verbal.

Adopté et arrêté à l'unanimité le 06 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Christian BEDEZ

Madame la Maire,
Sophie RADREAU

